



ST CHRISTOPHE LA GROTTÉ
(Savoie)



Site historique de St Christophe La Grotte

SEANCE DU 30 MARS 2014 – 10H00

Présents : Pierre BARRIER, Laëtitia BREYSSE, Laurette BOTTA MENUET, Maryline FAVRE-MARTINOZ, Corinne GACHET, Denyse GEORGIN, Eric GRUBY, Jacky GAZZIOLA, Mattéo JARRIN, Nathalie MARCHAL, Jean-Paul PEYLIN, Joël PEYLIN, Anna TCHERKASSOF, Claude VARVAT, Jean-Pierre ZURDO

Secrétaire de séance : Anna TCHERKASSOF

La séance est ouverte à 10h15

1°) ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Jacky GAZZIOLA, en tant que membre le plus ancien du Conseil municipal, procède à l'élection. Jean-Pierre ZURDO se déclare candidat comme Maire de la commune.

Assesseurs : Jean-Paul PEYLIN, Joël PEYLIN.

Jean-Pierre ZURDO est élu Maire à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des votants la proposition du Maire de désigner trois adjoints.

Eric GRUBY se déclare candidat comme 1^{er} adjoint.

Le Conseil municipal élit à 14 voix et un vote blanc Eric GRUBY comme 1^{er} adjoint.

Anna TCHERKASSOF se déclare candidate comme 2^{ème} adjointe.

Le Conseil municipal élit à l'unanimité Anna TCHERKASSOF comme 2^{ème} adjointe.

Jacky GAZZIOLA se déclare candidat comme 3^{ème} adjoint.

Le Conseil municipal élit à 13 voix et deux votes blancs Jacky GAZZIOLA comme 3^{ème} adjoint.

2°) DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à la lecture du texte concernant les délégations consenties au Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des votants les délégations consenties au Maire.

3°) VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire procède à la lecture à la délibération concernant le versement des indemnités de fonction au Maire et aux adjoints.

Pour les communes de 500 à 999 habitants, les indemnités sont les suivantes :

Pour le Maire : 1 178,46 € bruts par mois.

Pour les adjoints : 313,62 € bruts par mois

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des votants le montant des indemnités versées au Maire et aux adjoints.

Les conseils municipaux auront lieu tous les premiers vendredis de chaque mois, à 20h30.

La séance est levée à 11h30.